# Ajustements de l’échéancier et des aspects contractuels, à propos de la livraison de la mise en production du SI DMLA

## Intro

Ce document synthétise ce qui a été accordé aujourd’hui en confcall entre Dalhia Khnafo, Marc Lechuga et Ismael Gomez, à la demande de l’IDV, suite à réception du document « 20171127 ECHEANCIER DMLA » produit par Epiconcept.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

## Idées principales qui motivent ce retour

### CPP en cours et phase pilote/ajustements

* Le dossier CPP du projet a finalement été soumis au CPP de Nîmes le 27 octobre 2017.
* Nous n’avons pas encore eu de retour à ce jour.
* A priori, nous l’aurons en début 2018 (soumission + 60 jours + prise en compte Noël).
* En attendant, nous ne pourrons pas rentrer des données et, donc, pas passer vraiment en phase pilote.

### Reformation contractuelle du déploiement généralisé

* Une demande de reformation contractuelle a été demandée par Epiconcept, pour l’adapter à l’évolution du projet depuis signature du marché.

## Proposition IDV

### Dissocier la livraison de la mise en production du démarrage de la phase pilote

* L’IDV accepte la facture correspondante à la livraison de la mise en production du SI.
* Mais, pour les raisons mentionnées ci-dessus, il est demandé à reporter le démarrage de la phase d’ajustement (et donc, avec un décalage correspondant de la phase d’ajustement et reste de phases suivantes) à l’obtention de l’accord du CPP (qui aura lieu a priori, en début janvier 2018).

### Redéfinition contractuelle du déploiement généralisé

L’IDV propose que le déploiement généralisé prévu initialement sur 15 centres, soit réécrit en tant que déploiement sur les 5 centres pilotes avec un spécial accompagnement de l’équipe IDV pour assurer une bonne transmission des compétences requises pour ce déploiement, de façon à permettre l’IDV de réaliser dans le futur le déploiement dans des nouveaux centres à venir de façon plus ou moins indépendante.

En cas de besoin d’intervention plus intensive de la part d’Epiconcept pour le déploiement des nouveaux centres, ceci ferait l’objet d’un nouveau contrat.

## Révision des dates dans l’échéancier

En accord avec ce qui a été mentionné ci-dessus, les dates (approximatives, car dépendantes de l’obtention effective de l’accord du CPP), seraient actualisées comme suit :



